

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026

---

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a (membres présents : 16) :

- ✓ **Approuvé**, par 14 voix « pour » et 2 abstentions, le procès-verbal et le compte-rendu des décisions prises lors de la séance du 19 février 2026.
- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le tableau des délégués, permettant la désignation officielle des représentants du Conseil municipal auprès des associations communales.
- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la commission ad hoc relative au règlement du Conseil municipal.
- ✓ **Refusé**, par 8 voix « contre », 5 voix « pour » et 3 abstentions, le rapport de la commission Culture, sport & vie associative concernant le terrain de padel, en raison d'éléments jugés insuffisants concernant notamment les aspects financiers, le modèle de gestion et l'implantation.
  - **Validé**, par 14 voix « pour » et 2 abstentions, le renvoi en commission Culture, sport & vie associative l'étude du projet de terrain de padel, afin d'approfondir les aspects financiers, les modalités de gestion, les partenariats possibles ainsi que l'analyse des emplacements disponibles.
- ✓ **Accepté**, par 12 voix « pour » et 4 abstentions, le rapport de la commission Culture, sport & vie associative concernant la création d'une zone de work-out, comprenant des équipements de street workout et un bloc d'escalade, destinée à favoriser l'activité physique de la population, en particulier des jeunes.
- ✓ **Accepté**, par 13 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, le rapport de la commission Territoire, sécurité & mobilité relatif à la mise en place d'îlots de fraîcheur, visant à créer des aménagements légers (ombrage, mobilier, dispositifs de rafraîchissement) pour atténuer les effets des fortes chaleurs.
- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer à la commission territoire, sécurité & mobilité le projet de création d'une maquette blanche de la commune, destinée à faciliter la visualisation des futurs aménagements communaux.
- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, l'intégration de la proposition individuelle dans le Règlement du Conseil municipal.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer à la commission ad hoc la délibération No 07-2026 relative au nouveau règlement du Conseil municipal, pour approfondissement.
- ✓ **Pris une délibération**, par 14 voix « pour » et 2 abstentions, concernant la cession de la sous-parcelle 1015C (128 m<sup>2</sup>) par Mestral Immobilier SA pour incorporation au domaine public, décidant :
  - D'annuler la délibération **N° 06-2026** votée lors du Conseil municipal du 19 février 2026.
  - D'accepter la cession, à titre gratuit, par Mestral Immobilier SA de la sous-parcelle 1015C, d'une surface totale de 128 m<sup>2</sup>, issue de la division parcelle de la parcelle no 1015 et son incorporation au domaine public cantonal DP971, selon le projet d'acte notarié établi par Me Pierre-Xavier KNOEPFLI (Notalex).
  - D'approuver la constitution d'une servitude de passage public à pied à charge de la commune, sur les futures parcelles 2030 et 2031, issues de la division et de la réunion parcellaire des parcelles 1015, 1016 et 328 de la commune.
  - D'autoriser le Conseil administratif à passer et signer l'acte authentique ainsi que tout acte, avenant ou pièce nécessaire à l'inscription des servitudes au Registre foncier, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k, LAC.
  - De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour représenter la Commune lors de la signature des actes authentiques, conformément à l'article 50, alinéa 3, LAC.
- ✓ **Décidé** de renvoyer à la séance du mois d'avril la demande d'extension des 4 billets de Servette FC à d'autres disciplines sportives.
- ✓ **Accepté**, par 14 voix « pour » et 2 abstentions, l'octroi d'une subvention de CHF 400.- en faveur de la manifestation Festiverbant - Rock à Compesières, intervenant comme dépassement budgétaire.
- ✓ **Accepté**, par 13 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, l'octroi d'une subvention de CHF 400.- en faveur de l'organisation de la fête médiévale de Compesières, intervenant comme dépassement budgétaire.
- ✓ **Accepté**, par 13 voix « pour » et 3 abstentions, l'octroi d'une subvention de CHF 300.- en faveur de l'Ecole Suisse de Ski (ESS) destinée à soutenir les journées de ski à CHF 1.-, intervenant comme dépassement budgétaire.
- ✓ **Accepté**, par 12 voix « pour » et 4 abstentions, l'octroi d'une subvention de CHF 200.- en faveur du concours d'éloquence 2026 des écoles primaires de Suisse romande, intervenant comme dépassement budgétaire.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Accepté**, par 8 voix « pour », 3 voix « contre » et 5 abstentions, le renvoi au Conseil administratif de la motion de EPPC « Pour un meilleur accompagnement des seniors et des personnes en difficulté avec les outils numériques ».
- ✓ **Accepté**, à l'unanimité des membres présents, la proposition visant à améliorer le fichier de suivi des décisions du Conseil municipal.

**SEULE LA VERSION INTÉGRALE DU PROCÈS-VERBAL FAIT FOI.**